



LE P'TIT JOURNAL DE SAVIGNIES

Conseil Municipal du 10 décembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles Degroote. Excusés, M. Ernewein et Mme Collin avaient donné pouvoir.

Présentation par l'OPAC des esquisses du futur projet de commerces et d'appartements locatifs concernant la ZAC.

Les représentants de l'OPAC et M. Mathat (architecte en charge de ce projet) sont venus présenter au Conseil un avant projet de ces bâtiments. Le premier bâtiment qui se situera quasiment à l'emplacement de l'ancien centre Jean Dusausoy sera composé au rez-de-chaussée de commerces : salon de coiffure, une supérette et une 3^{ème} surface commerciale de 120 m² non pourvue pour le moment. Ce rez-de-chaussée comprendra également deux appartements dont l'un sera proposé au kinésithérapeute. L'étage et les combles seront aménagés en quinze appartements, principalement de type 2 et 3, en totalité ouverts à la location.

Neuf maisons de ville seront construites en contrebas (à hauteur de l'actuel terrain de tennis), réparties de part et d'autre de la chaussée. Ces maisons, également proposées à la location, seront de type 4 et 5.

L'intégration architecturale de ces bâtiments est une priorité de l'architecte et du Conseil. Aussi une attention particulière sera portée à la nature et à la qualité des matériaux. Le permis devrait être déposé début 2010.

Délibération concernant le renouvellement de la convention ATESAT avec les services de l'État.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la DDEA dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Ces prestations couvrent des missions de conseil et d'assistance dans les domaines suivants : voirie, aménagement, habitat et ouvrage d'art. La rémunération de la DDEA est de 232,20 € par an.

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le Conseil a voté le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (modifications mineures). Le rapport d'activités 2008 de la CAB est également présenté en réunion.

Rapport sur le service d'élimination des déchets de l'année 2008.

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal. En voici quelques extraits car il nous a semblé important de vous informer sur l'organisation et le coût de ce service.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a en charge la **collecte** des déchets, ce service n'est actuellement pas facturé aux habitants (financement en partie par la taxe professionnelle perçue par l'agglomération et en moindre mesure par le produit de la vente des déchets recyclables).

Le SYMOVE, Syndicat Mixte de l'Oise Verte Environnement, est chargé du **traitement** de ces déchets. La communauté d'agglomération adhère à ce syndicat ainsi que 7 autres communautés de communes et 4 communes « indépendantes ». Le financement du SYMOVE est assuré principalement par la participation versée par ces 12 collectivités et par les recettes écoemballages.

Le service de collecte des déchets couvre donc la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, des déchets verts, des objets encombrants. La gestion des plates formes d'apports volontaires (déchets verts, verre et déchetteries) fait également partie des services proposés par la CAB.



Les chiffres 2008 indiquent que le volume d'ordures ménagères collecté est en baisse (29 074 tonnes en 2007 / 28 486 tonnes en 2008). Par contre le volume collecté des déchets recyclables est en hausse : (3 164 tonnes en 2007 / 3 457 tonnes en 2008). Les efforts de tri sont donc réels et sont à encourager.

Le volume de collecte du verre, des déchets végétaux et des objets encombrants est également en hausse de près de 3%.

Côté financier, la collecte coûte 3 788 042 € soit près de 48,2 € par habitants. Le traitement coûte 3 006 267 € soit près de 38,25 € par habitants. D'autres coûts (960 000 €) permettent donc de conclure qu'au total le service d'élimination des déchets coûte 98 € par habitants et par an, hors recettes.

Les recettes s'élèvent à 932 484 € (principalement vente des déchets recyclables). La CAB a mis à la disposition des habitants un numéro vert pour répondre à toutes les questions en matière de déchets ou pour prendre un rendez vous pour la collecte des déchets encombrants. Tel : **0800 00 60 40.**

Délibération pour demande de participation au projet de salle socio-culturelle sous forme de fonds de concours de la CAB.

Le coût de la construction de la salle est estimé à 3 millions d'euro hors taxes. L'Agglomération du Beauvaisis a retenu ce dossier comme prioritaire pour le Fonds Régional d'Appui au Pays de Picardie ou FRAPP (aides du Conseil régional) pour la somme de 900 000 €. Le dossier déposé au Conseil Général est complet et nous devrions recevoir un accord de subvention dès la fin du premier trimestre 2010. Considérant le caractère intercommunal du projet et sa vocation socioculturelle s'inscrivant en grande partie dans les compétences de l'agglomération, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité sur une demande de participation sous forme de fonds de concours auprès de la CAB à hauteur de 50% de la participation maximale de la commune soit 275 852 €.

Travaux 2010.

Différents travaux sont évoqués pour l'année 2010. La réfection des places de stationnement en haut de la rue du Four Jean Legros est tout d'abord discutée. La réfection de la route de St Germain est ensuite abordée. Les travaux sur la partie extérieure au village semblent inévitables car cette partie est fortement dégradée. Les devis déjà en notre possession vont être complétés pour connaître le coût de la rénovation de la rue de St Germain et de ses trottoirs. Une fois tous les éléments rassemblés, les choix seront validés pour 2010 et des demandes de subventions seront effectuées au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération.



En matière de travaux, il est important de signaler qu'en raison de fortes baisses de tension au niveau du hameau du Mont Bénard (baisse de 17%) le syndicat d'électrification de Marseille-Songeon auquel nous adhérons vient d'acter pour 2010 le renforcement de ce secteur avec reprise de l'alimentation à partir du poste-tour rue du lavoir des Dames. Pour alimenter le hameau du Mont Bénard, la ligne aérienne sera supprimée au profit d'une ligne souterraine passant par la sente du lavoir des Dames. Ces travaux d'un montant de 119 431 € HT seront financés par le syndicat.

Recensement : Un recensement va être effectué sur notre commune du 21 janvier au 20 février. Vous allez donc recevoir la visite de l'un de nos agents recenseurs. Nous remercions Madame Martine Dubuc et Monsieur Daniel Carron d'avoir accepté cette mission. Cette enquête est obligatoire et si vous avez prévu de vous absenter pendant cette période (congés scolaires du 6 au 20 février), merci d'en informer la Mairie pour que l'agent recenseur de votre secteur s'organise en fonction de vos disponibilités. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Permanences de Mairie en fin d'année .

Pendant les vacances scolaires de fin d'année, les permanences de la Mairie seront assurées uniquement **les mardis de 16h30 à 19h30**. Profitez de celles-ci pour vous inscrire sur les listes électorales car après le 31 décembre il sera trop tard pour pouvoir voter à Savignies en 2010 (élections Régionales).

A défaut une dernière permanence uniquement réservée aux inscriptions sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 14h30 à 16h30.

Démarchage téléphonique : De nombreux habitants nous ont signalé des démarchages commerciaux abusifs par téléphone. Dans certains cas les interlocuteurs affirment que le Maire a donné son accord. Cela est FAUX. Nous tenons à signaler qu'en aucun cas la municipalité ni le Maire ne donnent un accord pour de telles démarches. Si vous rencontrez de nouveau ce problème, demandez le nom de la société et avertissez la Mairie. Nous interviendrons auprès de cette société pour qu'elle cesse immédiatement ces pratiques.

Rappel sur l'obligation des riverains à déneiger :

A l'arrivée de l'hiver nous précisons que sur proposition de la préfecture un arrêté prescrivant le déneigement et l'enlèvement du verglas devant les maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau va être pris en Mairie. Il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique et autres lieux de passage des piétons. Nous rappelons que c'est le Conseil Général qui a en charge le déneigement de la D501 (La Chapelle Aux Pots) et de la D1 (Beauvais–Gournay). De notre côté nos employés municipaux ne ménagent pas leur efforts sur les voies communales.

Info associations :

L'association du Foyer Rural vous propose d'illuminer vos enveloppes de vœux avec un atelier « mail art » ou Art postal. Si vous savez découper, coller ... l'imagination fera le reste. Rendez vous le lundi 21 décembre à 14 heures à la Mairie. Le matériel sera fourni. Contact et inscriptions auprès de Sylvie Verdure (boîte aux lettres 1 rue de Beauvais et/ou au 03 44 82 26 62). Une exposition d'enveloppes décorées sera également présentée.

Le Club des Aînés organise le Lundi 28 décembre 2009 à 14h au foyer de personnes âgées un atelier **Scrapbooking intergénérationnel**. Venez décorer vos cartes de vœux pour la fin d'année 2009 (participation 3€).

Le Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.